

L'industrie laitière nous fournit un autre exemple. Les députés en ont déjà parlé. Cette industrie est très importante dans la région que je représente, dans certaines parties du comté de Norfolk et du comté de Haldimand qui est très connu pour sa production laitière, notamment la production de lait nature mais aussi celle du lait de transformation qui est utilisé pour la fabrication de fromage.

Il est possible que les problèmes de la production fromagère soient plus importants dans l'Est de l'Ontario et au Québec que dans ma région. Toutefois, je pourrais signaler que, alors qu'on demandait aux producteurs laitiers de réduire considérablement leurs contingentements, le fromage de l'étranger se déversait au Canada, et j'utilise ce verbe intentionnellement, si bien que les producteurs canadiens se trouvaient en face d'une concurrence fort sérieuse. Quand on sait qu'il faut 10 livres de lait pour faire une livre de fromage, on peut facilement constater l'incidence de ces importations sur la production laitière au Canada.

Souvent mes collègues ont pris la parole à la Chambre et ont exigé des mesures à propos de ces importations de fromage qui menaçaient gravement la production fromagère au Canada.

Je ne voulais pas citer d'autres exemples, mais il en est un qui me vient à l'esprit et à propos duquel j'ai écrit au ministre plusieurs fois. Je veux parler du miel en vrac importé de l'Argentine. Je pense que ce miel est conditionné par la société Billy Bee à Toronto. Il n'est pas vendu directement comme produit canadien mais la publicité indique que ce pourrait fort bien être un produit canadien. Le pauvre consommateur ne pourrait pas faire la différence. Après une enquête, le ministre a proclamé que l'importateur de miel argentin agissait conformément à la loi. Les gens de ma région qui produisent du miel ont encore de sérieuses réserves là-dessus.

Tous les discours que nous avons entendus ce soir ont un thème commun: il importe, au moyen de barrières douanières, de protéger l'agriculture canadienne. Si nous ne respectons pas la volonté des agriculteurs canadiens, si nous ne tenons pas compte de leur capacité de produire des denrées alimentaires, en dernier ressort, nous ne rendons pas service aux consommateurs de notre pays. Si vous ne me croyez pas, regardez donc le nombre de ventes aux enchères qui ont lieu dans tout le Canada rural. Nombre de fermiers vendent et se retirent des affaires. Les uns vendent leurs terres aux sociétés immobilières. D'autres, émigrent vers les villes pour obtenir un travail assez bien rémunéré, car si le gouvernement refuse de protéger l'agriculture il protège d'autres secteurs d'activités. Si nous laissons les choses se poursuivre sur cette lancée le consommateur canadien sera bientôt à la merci des importateurs.

La politique tarifaire actuelle ne profitera nullement, à long terme, au consommateur canadien. Si le gouvernement s'achemine vers une politique alimentaire bon marché, alors que tous les secteurs de l'économie en supportent le fardeau. L'agriculture vacille sous le fardeau; il lui faut avant tout produire à bon marché. Il serait temps de soulager les agriculteurs.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur adjoint:** La parole est au député de Wetaskinwin (M. Shellenberger).

**M. Schellenberger:** Monsieur l'Orateur, il ne nous reste que quelques instants. Plutôt que de devoir interrompre mes remarques, puis-je dire qu'il est 10 heures?

### L'ajournement

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

[Traduction]

LA SANTÉ—LA GRIPPE PORCINE—LE RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF—LE MOTIF DU REPORT DU PROGRAMME D'IMMUNISATION

**L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale):** Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, à deux reprises au cours de cette session, j'ai soulevé des questions importantes pour savoir où en était la question d'immunisation générale contre la grippe porcine.

À divers niveaux de gouvernement, les autorités chargées de la santé et, en fait, la plupart des Canadiens, ont une décision importante à prendre cet automne: vacciner ou pas, se faire vacciner ou pas. Pour être plus précis, on doit se décider si oui ou non on dispensera une vaccination afin de protéger la population contre une épidémie possible causée par le virus A/New/Jersey/76, appelé plus communément virus de la grippe porcine.

Le gouvernement fédéral a pris l'initiative de ce programme et a donné l'exemple aux provinces en parrainant un projet ambitieux et audacieux dans le domaine de la médecine préventive. C'est grâce à la médecine préventive et aux soins médicaux que nous allégerons le fardeau économique de la maladie et que nous remédierons à la tragédie de la maladie et de la mort.

Apparemment, l'humanité est la victime de l'influenza depuis le début des temps. Toutefois, la grande épidémie d'influenza qui a fait ses ravages dans le monde en 1918-1919 sous le nom de grippe espagnole et qu'on désigne aujourd'hui comme la grippe porcine, a fait vingt millions de morts, deux fois plus que la Première Guerre mondiale.

En février 1976, on a identifié une nouvelle souche du virus de l'influenza identifié comme la A/New/Jersey 76 et baptisé le virus de la grippe porcine chez quelques recrues de l'armée américaine à Fort Dix, au New Jersey. Ce virus a infecté environ 500 personnes et tué un militaire. En outre, l'épidémie de Fort Dix a été causée par la présence simultanée du virus de la grippe porcine et de la souche A-Victoria-3-75.

● (2200)

Dans les cas antérieurs où une grande variante antigénique nouvelle du virus grippal a été signalée dans la population humaine, il y a eu par la suite épidémie mondiale. D'après les leçons de l'expérience et dans les états actuel de notre connaissance, la prudence exigeait qu'on s'équipe pour un programme de vaccination de masse afin de protéger les Canadiens contre la nouvelle souche de virus grippal, étant donné surtout que l'organisation mondiale de la santé avait mis le monde en garde, le 8 avril 1976, contre le danger d'une épidémie de grippe porcine et pressé les ministres de la santé d'appliquer des plans d'urgence. Ce programme n'est pas à l'abri des problèmes et des critiques. Mais il importe d'agir, il importe d'expliquer les problèmes, après avoir procédé aux consultations nécessaires. Sinon il pourrait en résulter de la confusion, des craintes et même des dangers pour la santé publique. Pour cette raison, j'ai demandé le 15 et le 27 octobre des précisions sur la situation du programme d'immunisation de masse et surtout sur les précautions qui avaient été prises. Je demandais